

<https://www.fortcoulonge.qc.ca/PROJET-DE-REGLEMENT-2021-257-Delegation-du-pouvoir-d-autoriser-des-depenses-et>



**PROJET DE RÈGLEMENT
2021-257 : Délégation du
pouvoir d'autoriser des
dépenses et de passer des
contrats en conséquence au
nom de la municipalité**

Publication date: vendredi 12 février 2021

- Avis publics - Avis -

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-257

Avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 3 mars 2021, le conseil adoptera le règlement numéro 2021-257 intitulé

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA « DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ »

Ce règlement vise à déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats spécifiquement prévus dit règlement.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le consulter sur notre site web à fortcoulonge.qc.ca. Le conseil vous invite à soumettre vos commentaires et questions avant le 3 mars 2021, en communiquant par :

courriel à administration.fortcoulonge.qc.ca
téléphone au (819) 683-2259

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 12^e jour du mois de février deux mille vingt et un.

NAOMIE RIVET
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-257

Avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 3 mars 2021, le conseil adoptera le règlement numéro 2021-257 intitulé

**RÈGLEMENT PORTANT SUR LA « DÉLÉGATION DU
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER
DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ »**

Ce règlement vise à déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats spécifiquement prévus dit règlement.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le consulter sur notre site web à fortcoulonge.qc.ca. Le conseil vous invite à soumettre vos commentaires et questions avant le 3 mars 2021, en communiquant par :

**courriel à administration@fortcoulonge.qc.ca
téléphone au (819) 683-2259**

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 12^e jour du mois de février deux mille vingt et un.

NAOMIE RIVET
**Directrice générale/
Secrétaire-trésorière**